



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Extension n°1 de l'ancien cimetière
Concession n°2211 - COLLADO
Délivrée le 09/09/1969 (en mairie)
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : inconnus

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

végétation , trou

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 2211

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

COLLADO

Date d'acquisition : 09/09/1969 **Cimetière :** Extension n°1 de l'ancien cimetière

Etat général: végétation , trou

Superficie : 6 M² **Durée de la concession :** perpétuelle

Description de la concession : tour en béton, dalle recouverte de gavier

Objets funéraires : plaque et décorations

Liste des défunts inhumés (connus) : inconnus

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

⌘ Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Acte de concession

Concession n° 2211

E

ACTE de Concession Perpétuelle de terrain dans le cimetière communal

Nous, Maire de la Commune,
Vu le décret du 23 avril 1861 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 1843 ;
Vu la loi du 5 avril 1864, article 68 ;
Vu la délibération du Conseil municipal, approuvée par M. le Préfet, réglant les conditions des Concessions pour les sépultures dans le cimetière de cette Commune ;
Vu le règlement de police du cimetière.

ARRETE

Article premier. — Il est concédé, sur sa demande, à perpétuité, à M. (M)
N. COLLAPO 18, rue de l'Église, 6 mètres carrés de terrain dans le Cimetière de cette Commune pour y fonder la sépulture du concessionnaire et de sa famille (ilôt) n°

Art. 2. — La concession ci-dessus accordée est faite moyennant la somme de payable entre les mains du Receveur municipal, les deux tiers de cette somme étant au profit de la Commune et l'autre tiers au profit des œuvres (qui sera versé, le cas échéant, dans la caisse du Bureau de Bienfaisance).

Art. 3. — Les frais de timbre, d'enregistrement et d'expédition auxquels donnera lieu la présente Concession seront supportés par le concessionnaire.

Fait en Mairie, le 09/04/2011
mil. neuf cent

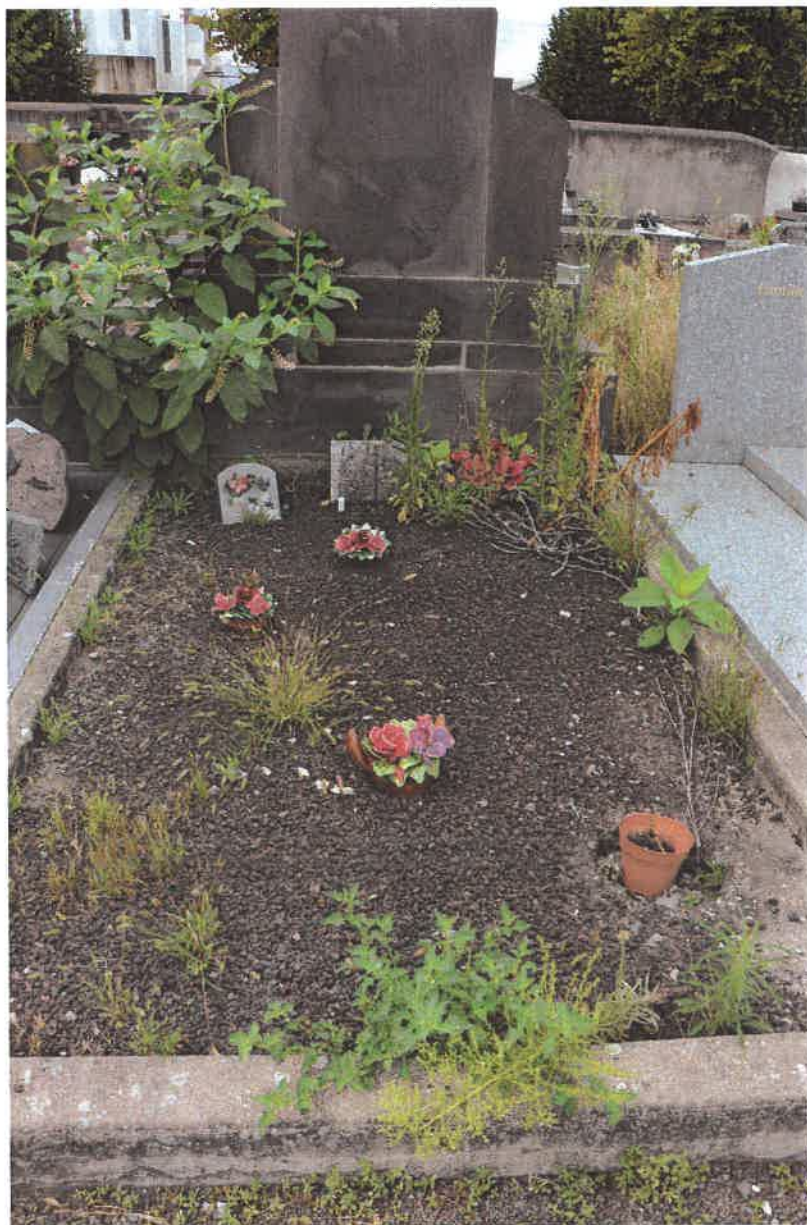
LE CONCESSIONNAIRE

LE MAIRE

Entregistré à
Régis.
folio
case

Nom, Prénoms, profession, domicile du concessionnaire.

2016



2018



2023



☞ Photographie du PV du 25/07/2023





